



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 6 février 2023:

- Règlement 097-2023 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
- Règlement 098-2023 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- Règlement 099-2023 relatifs aux chenils
- Règlement 100-2023 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués en urgence pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la rue Fortin

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2023.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 février 2023.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière